



Renumération en congé de maternité

Par **dalon93**, le **08/04/2009** à **15:49**

Bonjour,rnrnrnJe suis actuellement en congé de maternité, mon employeur m'a fait signer une subrogation pour que je perçoive mon salaire directement par eux, hors ils ont envoyé l' attestation de salaire à la sécurité sociale trop tard, du coup je n'ai pas perçu de salaire depuis 2 mois.rnrnrnSur le site de la securité sociale, je vois qu' un virement de 2700 euros a ete effectué à l'encontre de mon employeur mais ceux-ci ne veulent pas me payer préférant attendre le mois prochain, ils m'ont donc fait un acompte de 500 euros, cela me suffit pas avec un enfant à charge et un loyer à payer. rnrnJe voudrais savoir si cela est légal ou pas ? rnrnMerci pour votre reponse rnrnCordialement rnrnMelle F... D...

Par **julius**, le **08/04/2009** à **20:17**

Votre employeur en vous faisant signer la subrogation de versement des indemnités , s'engage en contrepartie à vous verser les indemnités.rnrnrnCe système est mis en place pour éviter les délais de mise en place des indemnités.rnrnrnEn cas de souci , contacter la sécurité sociale , et n'hésitez pas à annuler votre subrogation (par courrier), pour percevoir directement les indemnités qui vous sont dues.